

## DÉMATÉRIALISATION

Convention signée le 27 janvier 2012

# L'alliance CSOEC & GIP-MDS : une simplification exemplaire

Dès le début de la mandature, la dématérialisation a été identifiée comme un sujet majeur afin de permettre aux experts-comptables d'être en mesure, dans un délai de trois ans, de télétransmettre l'ensemble des déclarations de leurs clients.

**Jean Saphores, président de la commission informatique**

**C**ette démarche est en conformité avec la volonté des pouvoirs publics d'accélérer la simplification et l'allègement des procédures dans les entreprises et au sein même de l'Administration. Au cours des trois dernières années, l'implication de la profession a été totale. « La croissance de l'utilisation des téléprocédures sociales a été de 20 % sur jedecclare avec 41 % des entreprises de 1 à 9 salariés

pour les seules DADSU » nous indique Stéphane Gasch, directeur de jedecclare.

Au total, plus de 200 000 dossiers DUCS sont désormais gérés sur Jedecclare grâce à l'action menée sur le terrain dans chaque région pour accompagner la suppression des DUCS papier décidée par l'Acoss, l'Agirc-Arcco et le Conseil Supérieur.

La nouvelle obligation de dématérialisation de l'attestation Pôle Emploi a fait l'objet d'une appropriation immédiate avec en moyenne 1 500 déclarations par jour ouvrable.

Dans ce contexte, la convention signée le 27 janvier 2012 par l'Ordre avec le GIP-MDS permet de conforter la position de leader des experts-comptables en matière de dématérialisation, de franchir les étapes de dématérialisation à venir avec beaucoup plus d'assurance et de développer une offre de services beaucoup plus complète.

Cette collaboration entre le Conseil Supérieur et le GIP-MDS nous offre également l'opportunité de renforcer la collaboration entre les systèmes déclaratifs de la profession comptable, jedecclare, mais aussi les autres portails, et Net-Entreprises.

Trois thèmes centraux de collaboration ont d'ores et déjà été identifiés pour les prochains mois.



Agnès Bricard a signé, le 27 janvier, un accord de partenariat avec Eric Hayat, président du GIP-MDS, afin de rapprocher leur portail télédéclaratif respectif et l'ouvrir aux autres portails utilisés dans la profession comptable.

### jedecclare.com en bref

jedecclare.com a été créé en 2001 par l'Ordre des Experts-Comptables, pour gérer les télédéclarations fiscales et sociales des entreprises clientes des experts-comptables vers différents destinataires : Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), Organismes de Gestion Agréés (OGA), Banque de France, banques commerciales, Organismes de Protection Sociale (OPS)...

jedecclare.com est devenu aujourd'hui une plateforme globale d'intermédiation pour une approche complète de tous les flux : déclarations fiscales et sociales mais aussi collecte des relevés bancaires, réception de factures électroniques, archivage légal...

L'opérateur technique de jedecclare.com est la société Extélia, filiale du groupe La Poste.

Quelques autres portails utilisés par la profession en matière sociale

ASP ONE  
MTAE  
TDNIM  
NETDECLARATION

Et les plates-formes des cabinets

## La généralisation d'EDI et la complémentarité EDI/EFI

Afin de mettre un terme à la concurrence entre les deux modes de déclaration EDI et EFI, la collaboration avec le GIP-MDS aura pour objet de faciliter l'usage de chaque mode tout en généralisant l'accès à ces deux formes déclaratives. Ainsi, chacun pourra choisir celui qui lui convient le mieux : l'EDI pour la production de télédéclarations automatiques depuis le logiciel, ou l'EFI pour la saisie en ligne des déclarations ponctuelles.

En matière sociale, il existe encore de nombreuses déclarations pour lesquelles le format EFI est incontournable. Dans ce domaine, notre maîtrise du format EDI nous permettra d'accompagner les organismes de protection vers la télétransmission des déclarations les plus courantes au format EDI.

Cette évolution nous permettra de réaliser des gains de productivité conséquents grâce à l'abandon progressif de la charge des process de saisie de données inhérents au format EFI.

Une fois ces deux modes de procédures généralisés, il conviendra de s'assurer qu'ils restent complémentaires et non pas exclusifs, comme c'est parfois le cas aujourd'hui dans la sphère sociale.

## La simplification de l'accès aux téléprocédures

La sphère sociale a facilité l'inscription aux téléprocédures en nous reconnaissant un mandat implicite. Cette qualité de tiers déclarant acquise, nous pouvons envisager l'inscription de l'ensemble de nos clients. Toutefois, la gestion des "portefeuilles clients" rattachés à nos collaborateurs autorisés à télédéclarer sur Net-Entreprises (NE) reste lourde avec la nécessité de gérer de nombreux mots de passe sécurisés. La gestion des mutations entre cabinets est également complexe avec l'obligation de désinscription auprès de l'Urssaf, par exemple.

Les marges de progression et de simplification sont nombreuses pour industrialiser et homogénéiser les procédures dès lors que la notion de portefeuille est commune aux grands portails de l'administration (Urssaf, Net-Entreprises, DGFIP). L'identité numérique de l'expert-comptable, Signexpert, sera un des outils de facilitation de ces échanges.

## Le caractère novateur de l'accord au niveau des portails

Cet accord vient compléter les accords bilatéraux que nous continuerons de développer (Acos, Caisses de retraites, CPAM...). Les autres portails télédéclaratifs sociaux utilisés par la profession ainsi que les portails de cabinets auront également la possi-

bilité de mettre en œuvre les mécanismes étudiés avec le GIP-MDS.

### ① Permettre la navigation à partir de la plateforme déclarative jedecclare, ou d'autres plateformes, vers Net-Entreprises (NE)

Il s'agit de permettre, à partir de jedecclare.com (JDC), un accès automatique à NE, sans mot de passe et d'offrir le choix entre l'EDI et l'EFI.

La gestion des portefeuilles pourra ainsi être réalisée de façon centrale et unique sur JDC.

Le point d'entrée sur NE et la navigation se feront à partir de JDC tout comme la diffusion des mises à jour des collaborateurs et portefeuilles.

### ② Favoriser le libre choix du cabinet quant aux formes déclaratives qu'il souhaite utiliser

Il s'agit de généraliser l'EDI aux téléprocédures pour éviter les nombreuses contraintes (notamment de saisie) liées au format EFI pour les déclarations de masse. La mention de cette généralisation dans l'accord signé le 27 janvier 2012 permettra de développer des travaux communs avec le GIP-MDS pour appuyer les démarches de généralisation de l'EDI.

### ③ Elargir la collaboration avec le Conseil Supérieur sur d'autres sujets porteurs de simplifications

Il s'agit de participer à la mise en œuvre des nouvelles normes DSN et téléprocédures sociales pour inscrire l'expert-comptable et ses collaborateurs dans l'écosystème de ces futures obligations.

En conclusion, ce nouveau partenariat offre de nombreux avantages à la profession avec la mise en œuvre d'un accès unique à partir du portail Jedecclare, la relance du développement des téléprocédures en mode EDI à partir des logiciels des cabinets. L'expert-comptable devient ainsi un acteur incontournable de la dématérialisation grâce à un accès privilégié à l'ensemble des téléprocédures. ■

## le GIP-MDS et net-entreprises en bref

Les organismes de protection sociale (OPS) se sont fédérés, en 2000, au sein du Groupement d'intérêt public - Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS), sur l'initiative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité et du secrétariat d'État aux PME.

L'objectif est d'appréhender au mieux la diversité qui caractérise le système de protection sociale français : diversité des régimes (salariés, indépendants, agricoles) mais également diversité des risques et des déclarations associées (maladie, retraite, recouvrement, chômage, accident du travail, retraite complémentaire...).

Créé en 2000 par le GIP-MDS et financé par les OPS, net-entreprises.fr est le site internet dédié exclusivement aux télédéclarations sociales pour tous les régimes de protection sociale (régime général, régime des indépendants, régime agricole). Le site est majoritairement utilisé par les entreprises pour saisir les télédéclarations sociales en ligne (EFI).

Le GIP-MDS réunit également neuf organisations professionnelles : la CFDT, la CGPME, la CGT, la CGT-FO, le Conseil Supérieur, la FNSEA, le Medef, le Syntec informatique et l'UPA.